



**Conférence des
Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GENERALE

TD/B/COM.1/5
13 novembre 1996

Original : FRANCAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT
Commission du commerce des biens et services,
et des produits de base
Première session (première partie)
Genève, 6 novembre 1996
Point 3 de l'ordre du jour

RESUME DU PRESIDENT ¹

En dépit de la difficulté de procéder à une évaluation exhaustive des incidences de la mise en oeuvre des accords du cycle d'Uruguay, deux ans seulement après la conclusion des accords de Marrakech, la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base, s'est efforcée, sur la base du document TD/B/COM.1/2, d'identifier les principales perspectives d'action ouvertes à la CNUCED en la matière, conformément au mandat confié à la Commission lors de la neuvième session de la Conférence. Plusieurs délégations ont relevé que cette première réunion inaugurerait le nouveau cycle des organes subsidiaires créés à Midrand.

1. L'ensemble des délégations ont reconnu la nécessité d'opérer une analyse systématique des conséquences, pour le développement, des accords de Marrakech. Certaines délégations ont souhaité en faire un axe permanent de l'activité de la Commission. L'ensemble des délégations ont également estimé nécessaire d'aider les pays en développement, et en particulier les PMA, à s'acquitter de leurs obligations et à exercer leurs droits de façon à tirer le meilleur profit des possibilités offertes par ces accords pour leur stratégie de développement.

2. Une première analyse de la mise en oeuvre des accords a permis à un certain nombre de délégations de déceler certains effets négatifs sur le développement. Plusieurs délégations ont mis l'accent sur les déficiences mêmes de ces accords :

¹ A sa deuxième réunion plénière, tenue le 8 novembre 1996, la Commission a pris acte du résumé présenté par le Président en son nom personnel et a décidé de l'incorporer dans le rapport de la Commission sur sa première session.

absence de réduction tarifaire pour 22% des importations sensibles pour les pays en développement; persistance de pics tarifaires, voire escalades tarifaires. La mise en oeuvre des accords leur est également apparue peu satisfaisante : maintien de mesures protectionnistes dans les pays développés, inadéquation de l'aide apportée aux pays en développement. Les mêmes délégations ont relevé la persistance d'un environnement international contraire au développement : fardeau de la dette ; contraction de l'aide publique au développement, stagnation des flux d'investissements, politique déflationniste conduite par des pays développés.

3. D'autres délégations ont cité, parmi les effets négatifs, des risques d'interprétations divergentes des dispositions des Accords, l'existence de mesures de protection forte également dans les pays en développement et l'érosion des marges préférentielles.

4. Les débats ont fait ressortir des effets positifs : l'on constate, à côté des bénéfiques escomptés de la libéralisation des échanges et d'une participation accrue des pays en développement au système commercial multilatéral, une croissance du commerce des pays en développement et entre pays en développement eux-mêmes. En outre, certaines délégations ont continué à estimer que les pays en développement conservaient le bénéfice des schémas de préférences, dont certains ont été améliorés.

5. Soulignant les contraintes supplémentaires occasionnées, pour les pays en développement, par la mise en oeuvre des obligations découlant des Accords, de nombreuses délégations ont conclu à la nécessité d'accroître l'assistance technique aux pays en développement, et notamment aux PMA, dans les domaines suivants :

- a) le renforcement des capacités nationales des pays en développement, afin de les aider à élaborer un cadre juridique approprié, tout en mettant en oeuvre des programmes de développement des ressources humaines, dans la perspective d'une adhésion à l'Organisation mondiale du commerce (OMC);
- b) un soutien au secteur productif, visant à développer les capacités d'offre et à promouvoir la diversification de la production dans les pays en développement, et notamment celle des produits de base. En effet, certains pays en développement, plus particulièrement les PMA, n'ont pas réalisé de progrès notables en matière de diversification des exportations;
- c) une aide accrue dans les secteurs de l'information et de l'efficacité commerciales.

6. L'ensemble des délégations ont recommandé que la dimension du développement guide plus nettement, tant le travail d'analyse que les activités d'assistance technique de la CNUCED. Cette orientation doit, conformément aux dispositions du Document Final de la CNUCED IX, s'appliquer en priorité aux PMA.

7. Des délégations ont marqué leur intérêt pour l'élaboration, par le secrétariat, d'un échantillon d'études empiriques, par pays, par secteur, par produit, ou par combinaison de ces critères.

8. La Commission, conformément à son mandat, a adopté des conclusions concertées sur le point 3 de son ordre du jour. ²

² Voir TD/B/COM.1/4.